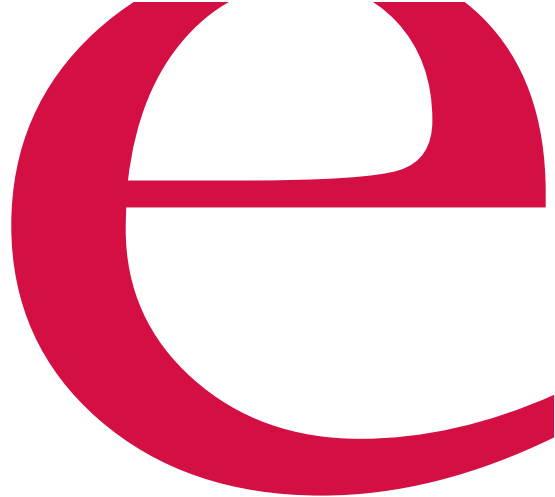


Séminaires sectoriels



La prise en charge de la personne âgée à domicile et en EHPAD

Quels modèles économiques, quels financements ?

- › Obtenir une vision claire du contexte économique et réglementaire du secteur
- › Analyser les perspectives de développement du marché

1^{er} séminaire : mardi 13 mars

La prise en charge à domicile des personnes âgées dépendantes : enjeux et axes stratégiques de développement

- › Connaître le marché français et ses perspectives de croissance (valorisation exclusive Eurostaf / Institut Silver Life)
- › Analyser le positionnement et les stratégies de développement des différentes structures
- › Maîtriser les étapes de la création d'une structure

2^{ème} séminaire : mercredi 14 mars

La prise en charge en EHPAD : contexte réglementaire et analyse du risque de financement

- › Maîtriser le contexte socio-économique de ces établissements
- › Connaître les évolutions réglementaires
- › Analyser leurs spécificités financières
- › Évaluer leur potentiel de développement

Eurostaf est une société
du groupe Les Echos

GROUPE
Les Echos

eurostaf
ETUDES - CONSEIL - EXPERTISE SECTORIELLE

Les nouveaux modèles de prise en charge de la personne âgée à domicile et en EHPAD



1^{ère} journée : La prise en charge à domicile

L'intervenant



Gilles Duthil

Consultant dans le sanitaire et social, Président-fondateur de l'Institut Silver Life, expert auprès des organismes publics (Ministère de l'Industrie, Ministère de la Santé, Caisse Nationale de Solidarité Autonomie...), enseignant au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), et au CNEH (Centre National des Etudes Hospitalières), créateur d'un SSIAD et d'un SAAD.

En partenariat avec :



Les objectifs de la formation

- › Comprendre le fonctionnement du secteur et ses évolutions réglementaires récentes (Loi Borloo)
- › Identifier les opportunités de développement des EHPAD sur le domicile
- › Connaître le diagnostic financier du secteur
- › Analyser le business plan d'un service polyvalent SSIAD - SAD

Le public de la formation

- › Les directeurs et cadres de structures sanitaires et sociales
- › Les élus et directeurs de collectivités territoriales
- › Les investisseurs (banques, fonds d'investissement, organismes de crédit...)
- › Les responsables de compagnies d'assurance ou de mutuelles

2^{ème} journée : La prise en charge en EHPAD

Les intervenants



Raoul Tachon

Ancien cadre de banque, consultant en gestion hospitalière, il anime les séminaires " Analyse du risque dans le financement des EHPAD et des cliniques " depuis 1995. Il a co-écrit " L'avenir des cliniques privées " et " Les enjeux et perspectives du secteur de l'hébergement des personnes âgées ", études Eurostaf (2005).



Jean-Yves Labayle-Couhat

Ancien Directeur Général de l'AREPA, Président de SAM-AREPA.

Les objectifs de la formation

- › Connaître le contexte économique et réglementaire des EHPAD
- › Comprendre comment fonctionnent ces établissements et identifier leurs facteurs clés de succès
- › Acquérir des outils et des repères pour apprécier le risque dans une opération de crédit et d'investissement

Les autres produits eurostaf

Les études Eurostaf :

- › Les perspectives du marché français des services à la personne
Quelles sont les enseignes susceptibles de s'imposer sur ce marché ?
- › Les enjeux et perspectives du secteur de l'hébergement des personnes âgées
Quelles sont les modalités et l'ampleur de la recomposition du secteur des EHPA ?
- › Le marché français de l'assistance médicale à domicile et ses perspectives
Analyse des perspectives d'évolution du marché français des soins à domicile et scénarios envisageables à l'horizon 2010

Les séminaires Eurostaf :

- › Analyse du risque dans le financement des cliniques
Une formation pour :
 - Connaître les spécificités du marché
 - Analyser les comptes et évaluer les perspectives de développement
 - Décrypter et anticiper les risques spécifiques

Programme des séminaires

1^{ère} journée : La prise en charge à domicile

9h00 Petit déjeuner d'accueil

9h15 La place du domicile dans les politiques de vieillesse

Contexte réglementaire, évolutions récentes et enjeux socio-économiques

9h45 Le projet de vie à domicile

1. Les objectifs du maintien à domicile
2. Les alternatives au domicile
3. Le rôle de l'entourage et des aidants
4. L'analyse des risques notamment sanitaires

10h00 Le marché français de la prise en charge de la personne âgée dépendante et ses perspectives à l'horizon 2010

Une valorisation exclusive Eurostaf - Institut Silver Life

10h30 Pause

10h45 Grand témoin

Damien CACARET, gérant de DOMIDOM, société de services d'aide et d'accompagnement à la personne, vous présentera le modèle économique de diversification de sa société

10h30 Déjeuner

13h45 Diagnostic financier du secteur

1. La solvabilité des personnes âgées dépendantes
2. Les modes de financement : public/privé
3. Les modalités de tarification (régime de liberté de prix, prix de journée, dotation globale)
4. Les principaux postes de charges et leur évolution dans le temps
5. Les indicateurs de gestion
6. Le budget prévisionnel, le calendrier budgétaire

15h15 Cas pratique : étude du business-plan d'un service polyvalent SSIAD-SAD

16h00 Pause

16h15 Les étapes de la création d'une structure de prise en charge à domicile

1. Le cadre réglementaire et les autorités de tutelle
2. Le dossier CROSMS
3. Les modes de financement
4. Les aspects de communication
5. Le démarrage opérationnel

17h00 - 17h30 Synthèse / Clôture du séminaire

2^{ème} journée : La prise en charge en EHPAD

9h00 Petit déjeuner d'accueil

9h15 Le contexte socio-économique

1. Besoins et perspectives du marché, modes de prise en charge
2. Typologie des établissements et parts de marché des grands intervenants du secteur

10h00 Le contexte : la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

1. Rétrospective des textes depuis la loi fondatrice de 1975
2. Droits du résident, évaluation, qualité, contrôle et fermeture des établissements
3. Le régime des autorisations
4. Le schéma gérontologique départemental
5. L'articulation secteur sanitaire/secteur médico-social

11h00 Pause

11h15 Convention tripartite et réforme tarifaire

1. La convention tripartite établissement/DDASS/Conseil Général : contenu et conséquence pour un établissement
Illustration sur un cas réel anonymisé
2. La réforme de la tarification : les décrets du 26 avril 1999 et 4 mai 2001 et leurs aménagements :
 - de la tarification binaire à la tarification ternaire
 - les trois blocs tarifaires, hébergement, dépendance, soins
 - le GMP, le PMP, le calcul des tarifs dépendance et soins
Cas pratique de calcul des tarifs dépendance et soins
 - le financement de la dépendance : l'allocation personnalisée autonomie
 - les acteurs du financement : assurance-maladie, CNSA...
 - les PRIAC et la répartition régionale des enveloppes de soins

12h45 Déjeuner

13h45 L'analyse financière des établissements ?

1. Informations à rassembler au préalable
2. La formation et l'évolution du chiffre d'affaires
3. L'habilitation à l'aide sociale et ses conséquences
4. Les principaux postes de charges et leur évolution
5. Les particularités des associations à but non lucratif
6. Le calendrier budgétaire, le budget prévisionnel
7. Les ratios d'exploitation et de rentabilité
8. Les ratios de bilan, le cycle de trésorerie

Cas pratique : impact de la signature d'une convention tripartite sur la marge d'un établissement

16h00 Pause

16h15 Le financement de projets de création ou de transformation d'établissement ?

1. L'analyse des besoins
2. Le dossier CROSMS
3. Le bilan d'investissement, immobilier et exploitation
4. Les montages financiers spécifiques au secteur non lucratif
5. Le démarrage de l'exploitation

17h00 - 17h30 Synthèse / Clôture du séminaire

Informations pratiques

et/ou **Mardi 13 mars 2007**
Mercredi 14 mars 2007
de 9h00 à 17h30
Dans les Salons du Cercle Républicain
5, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

■ **Tarifs 1 590 euros** **895 euros**

Pour les 2 journées

Pour 1 journée

Ces prix incluent la documentation et les déjeuners.

Cette somme peut être imputée à votre budget formation : plan de formation ou DIF.

e

Bulletin d'inscription

Oui,

je souhaite participer à la **formation Eurostaf** :
La prise en charge de la personne âgée à domicile et en EHPAD

■ Date

13 mars 2007 Réf. : 130035

et/ou

14 mars 2007 Réf. 130025

■ Lieu

Ces séminaires auront lieu dans les Salons du Cercle Républicain à Paris.

■ Tarifs

Pour les deux journées de formation :

1 590 € HT soit 1 901,64 € TTC par personne

Pour une journée de formation :

895 € HT soit 1 070,42 € TTC par personne

Pour les administrations, associations, hôpitaux, maisons de retraite et membres de L'Institut SylverLife

10%
DE RÉDUCTION

Joindre un bon de commande si exigé par votre entreprise.

Participant :

Société ou organisme : _____

Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Secteur d'activité : _____ Code NAF : _____

Dossier d'inscription suivi par :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Nom du responsable de la formation :

Entité à facturer ou organisme de formation :

Raison sociale : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Je souhaite recevoir des informations du Groupe Les Echos* :

Oui Non

*Le quotidien Les Echos, lesechos.fr, Enjeux Les Echos, les lettres, les conférences, Eurostaf et Les Echos Formations...

Règlement attention : Votre règlement doit nous parvenir impérativement avec votre bulletin d'inscription. Dans le cas contraire, Eurostaf se réserve le droit de vous refuser l'accès le jour du séminaire.

Pour tout mode de règlement, précisez le titre et la date du séminaire :

Par chèque à l'ordre d'EUROSTAF, société filiale des Echos habilitée à dispenser de la formation professionnelle (n° 11 75 27948 75).

Par virement à l'ordre d'EUROSTAF - Banque BNP, compte n° RIB 30004/00804 00010419121/36 BNP Champs Élysées.

Je soussigné(e) accepte les modalités de règlement et d'annulation

Annulation : En cas d'annulation effectuée moins de dix jours avant le séminaire, ou en cas de report sur une autre session, ou en cas d'absence les jours du séminaire, le paiement de l'inscription restera pleinement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant.

Date : / /

Signature :

Cachet de l'entreprise

www.eurostaf.fr

Bulletin à renvoyer à :

EUROSTAF Département Séminaires

16, rue du Quatre Septembre - 75112 Paris Cedex 02

Renseignements : Amélien Bayle

Tél : 01 49 53 89 29 - E-mail : abayle@eurostaf.fr